

**Nous avons joint par téléphone le 1er juillet 2022 le commissaire-enquêteur Jacques Soubigou, chargé de mené l'enquête publique en vue de la régularisation de la porcherie Avel vor. Il a dit ne pas souhaiter s'exprimer et ajouté « écrivez ce que vous voulez » avant de raccrocher. Nous lui avons envoyé la liste de questions ci-dessous le 7 juillet. Joint à nouveau par téléphone le 15 juillet, il a confirmé avoir reçu nos questions, mais répété qu'il ne souhaitait pas y répondre, son enquête étant terminée et transmise au préfet.**

1. Dans votre rapport d'enquête publique sur l'ICPE Avel Vor, se trouve une présentation actuelle de l'élevage, c'est-à-dire depuis l'extension de 2016, mais aucune donnée sur sa situation antérieure. Pourtant, l'autorisation d'extension délivrée en 2016 a été annulée par le TA de Rennes puis la cour administrative d'appel de Nantes. Pourquoi ne pas avoir pris comme point de référence la situation de l'élevage avant l'agrandissement de 2016 ?

2. Concernant les effets de cumuls d'ammoniac, dans votre rapport vous semblez d'abord prendre en compte la « zone d'affichage ». Pourquoi cette zone et uniquement celle-là ?

Vous affirmez ensuite que « les éléments nécessaires à déterminer d'éventuels effets cumulés avec les élevages environnant déjà existants ne sont pas communiqués ou communicables... ». Pourtant les émissions d'ammoniac déclarés par les grands élevages de porcs sont en accès libre sur internet. Pourquoi ne pas les avoir pris en compte ?

3. Pourquoi affirmez-vous que « la population locale s'est moyennement intéressée au projet soumis à l'enquête (31 personnes reçues lors des permanences) » alors qu'au regard d'autres enquêtes publiques ce chiffre semble être plutôt signe d'une forte fréquentation ? Avec 8 observations orales, 13 écrites, 2 mails et 10 lettres ou dossier, le commissaire-enquêteur ayant mené l'enquête publique de 2016 sur l'agrandissement d'Avel Vor, notait que ses permanences étaient « très fréquentées ». Pourquoi une telle différence ?

4. Pourquoi ne pas avoir organisé de réunion publique durant votre enquête publique sur Avel Vor ?

5. Pourquoi ne pas avoir mentionné dans votre rapport d'enquête publique la réunion publique organisée par les associations? Pourquoi ne pas y être allé ?

6. Dans votre rapport d'enquête publique, vous indiquez qu'« aucun élu ou groupe politique » n'a pris part à la consultation. Pourtant Armelle Jaouen, conseillère communautaire du pays d'Iroise, a écrit un argumentaire d'une dizaine de pages, ainsi que Pascale André, maire de Lanrivoaré et vice-présidente communautaire en charge de l'économie. Pourquoi ne pas l'avoir mentionné ?

7. Pourquoi avoir considéré les milliers d'avis déposés par Cyberacteurs comme un seul et ne pas avoir pris en compte séparément les messages personnalisés déposés via Cyberacteurs ?

8. Dans votre rapport d'enquête publique sur l'agrandissement d'Avel Vor, on trouve une phrase copiée-collée de votre enquête publique sur l'extension du GAEC de Kerascot, à Plouarzel. La voici : « Les problèmes de pollution (algues vertes) qui sont constatées sur le littoral immédiat peuvent être rapprochés également des problèmes du traitement des eaux usées de l'habitant... Problème en cours de résolution, signifié par les élus ».

D'où vient cette information selon laquelle les marées vertes proviennent des eaux usées des habitants ?

*Splann !*          Enquête sur la régularisation de la porcherie Avel vor à Landunvez

Comment expliquer l'existence de copiers-collers entre vos différents rapports ?

9. Des témoins venus lors de vos permanences à Landunvez affirment que vous leur avez déclaré « être là pour valider le choix du préfet ». Confirmez-vous cette citation ?